

Abandon de la taxe sur les régimes d'assurance médicale et dentaire!

Merci à tous les membres qui ont pris le temps de visiter le site Web donttaxmybenefits.ca et qui ont exprimé leur inquiétude face à l'intention du gouvernement fédéral d'imposer les régimes d'assurance médicale et dentaire offerts par les employeurs.

Le ministère des Finances réfléchissait à l'imposition des prestations d'assurance pour soins médicaux et dentaires - un geste qui aurait entraîné une augmentation de plus de 1 000 \$ des impôts sur le revenu de

13,5 millions de Canadiens qui bénéficient d'un régime d'assurance collective.

Grâce à vous et à toutes les autres personnes qui ont manifesté leur mécontentement, le gouvernement a annoncé qu'il avait renoncé à taxer les prestations d'assurance pour soins médicaux et dentaires.

Le SEFPO s'engage à protéger les régimes d'assurance collective de ses membres par tous les moyens possibles.

A photograph of a wooden desk with various items: a white envelope, two orange band-aids, a silver calculator, and a white folder with a red and black label that reads 'HEALTH INSURANCE'.

HEALTH INSURANCE

À propos du Comité mixte des assurances des CAAT

Le Comité mixte des assurances (CMA) des CAAT a été établi conformément à l'annexe IV de la convention collective des CAAT. Le rôle du CMA est de faciliter la communication entre le Conseil des employeurs des collèges (CEC) et le SEFPO sur toutes les questions relatives aux garanties collectives.

Tous les mois, le CMA s'efforce de faire renverser des décisions de la Sun Life concernant les demandes de règlement refusées au titre de l'assurance-maladie complémentaire, de l'assurance dentaire, de l'assurance-revenu pour invalidité de longue durée et des régimes d'assurance-vie (y compris l'assurance-vie de base, complémentaire et pour un(e) conjoint(e) et les personnes à charge).

Le CMA se réunit une fois par mois pour examiner les demandes de règlement litigieuses et tenter de les résoudre. Les représentants du SEFPO vous défendent en jouant un rôle actif dans les réunions du CMA.

Pourquoi devrais-je faire appel d'une demande de règlement qui a été refusée?

- Votre demande peut avoir été refusée à tort (cela arrive bien plus souvent qu'on ne le pense).

- Les demandes qui sont refusées aujourd'hui peuvent servir à mettre en évidence des enjeux importants pour les prochaines négociations.

Comment puis-je faire appel du rejet de ma demande de règlement?

Si votre demande de règlement est refusée, vous pouvez faire appel de la décision en contactant l'un des représentants syndicaux du CMA dans la liste ci-dessous

Qui sont mes représentants syndicaux au CMA?

Frank Turco, coprésident, section locale 613
Collège Sault
frank.turco@opseu613.org

Heather Giardine-Tuck, section locale 240
Collège Mohawk
heathergiardinetuck@hotmail.com

Liz Seabrook, section locale 125
Collège Lambton
liz.seabrook@cogeco.ca

Landyn Blais, section locale 415
Collège Algonquin
lblaisopseu415@gmail.com

Kim Macpherson
Conseillère en avantages sociaux (SEFPO)
kmacpherson@opseu.org

Que dois-je faire pour lancer le processus d'appel auprès du Comité mixte des assurances?

- Dès que vous apprenez que la Sun Life a rejeté votre demande de règlement, communiquez d'abord avec la Sun Life, puis avec l'administrateur des avantages sociaux de votre collègue et avec votre section locale. Il suffit souvent d'envoyer des renseignements supplémentaires à la Sun Life pour résoudre le problème.
- Si votre plainte n'est pas résolue de façon satisfaisante, communiquez avec un membre du CMA afin qu'il puisse plaider pour vous. Il est important de communiquer vos coordonnées et toute la documentation écrite concernant votre appel, comme une copie de la lettre de refus de la Sun Life et l'autorisation signée du CMA du personnel scolaire des CAAT, ainsi que toutes les notes ou rapports de votre dentiste ou médecin, selon le cas.
- Remplissez l'autorisation et envoyez-la avec votre documentation à votre représentant du CMA ou à Kim Macpherson, conseillère en avantages sociaux au SEFPO. Kim Macpherson travaille dans l'Unité des retraites et des avantages sociaux du SEFPO - 5757, avenue Coopers, Mississauga (Ontario) L4Z 1R9. Télécopieur : 905 712-3009. Courriel : kmacpherson@opseu.org

Tous les renseignements fournis au CMA sont traités de façon confidentielle et ne seront pas divulgués à une personne autre que l'assureur, votre médecin ou dentiste et les membres du comité.

On vous a coupé ou refusé des prestations d'invalidité de courte ou longue durée?

Si on vous a coupé ou refusé des prestations d'invalidité de courte ou longue durée, vous pourriez avoir droit à l'aide du Fonds régional d'aide en cas de difficultés d'existence du SEFPO.

Le Fonds régional d'aide en cas de difficultés d'existence a été établi pour venir en aide aux membres en règle du SEFPO qui se retrouvent soudainement dans une situation financière difficile. Il fournit une aide financière aux membres en règle en fonction de leurs besoins, de la durée et des fonds disponibles dans le budget actuel.

Télécharger une demande au Fonds régional d'aide en cas de difficultés d'existence : <https://sefpo.org/information/formulaires-du-sefpo>



Retour au travail après une maladie ou une blessure

Une disposition de notre convention collective prévoit que chaque collègue doit se doter d'une politique de retour au travail afin de soutenir les employés malades ou atteints de blessures quand ils retournent au travail et établir un processus à suivre pour mettre en place les mesures d'adaptation.

En consultation avec la section locale, chaque collègue élabore sa propre politique qui doit comprendre :

- L'engagement du collègue à prendre des mesures d'adaptation facilitant le retour au travail de l'employé dès que ce dernier a reçu le feu vert de son médecin, avec un plan pour un poste modifié si nécessaire.
- La mise en place d'une équipe de retour au travail comprenant un représentant syndical.
- Un processus indiquant les étapes à suivre afin que l'employé puisse retourner au travail (modifié ou régulier) sans délai après une maladie ou blessure.
- Un processus de règlement des différends.

Le processus de retour au travail vise à aider l'employé à reprendre progressivement les tâches et les horaires du poste qu'il occupait avant son absence grâce à un emploi modifié si nécessaire, qui est élaboré en consultation avec l'équipe de retour au

travail, l'employé et le médecin traitant.

Qu'est-ce qu'un emploi modifié?

Un emploi modifié pourrait inclure :

- Une modification ou une réduction des horaires de travail, avec un retour progressif à un horaire normal.
- Une modification ou une réduction des tâches avec un retour progressif à des tâches normales.
- Un emploi différent de celui que l'employé occupait avant son absence.
- L'utilisation d'ajustements ergonomiques au poste de travail, d'aides ou d'équipements techniques.
- D'autres accommodements.

Tous les renseignements médicaux doivent rester confidentiels. Les renseignements relatifs aux capacités fonctionnelles ne seront partagés qu'avec ceux qui sont directement impliqués dans le processus de retour au travail.

La politique de retour au travail de votre collègue devrait être communiquée à tous les membres du personnel scolaire. Votre service des ressources humaines devrait faire en sorte que tous les employés peuvent facilement y accéder. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre section locale.

Heather Giardine-Tuck

Section locale 240 - Collège Mohawk
(905) 575-1212, poste 4065
Courriel : heathergiardinetuck@hotmail.com

Liz Seabrook

Section locale 125 - Collège Lambton
(519) 542-7751, poste 3525
Courriel : liz.seabrook@cogeco.ca

Landyn Blais

Section locale 415 - Collège Algonquin
613-727-4723, poste 7716
Courriel : lblaisopseu415@gmail.com

Frank Turco

Co-président | Section locale 613 - Collège Sault
(705) 759-2554, poste 2649
Courriel : frank.turco@opseu613.org

Kim Macpherson

Unité des retraites et des avantages sociaux du SEFPO
1-800-268-7376, 416-443-8888, poste 5564
Courriel : kmacpherson@opseu.org

La distribution de cette publication a été autorisée par



Warren (Smockey) Thomas,
président du SEFPO.